

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 AVRIL 2023

En l'an 2023, le jeudi 13 avril, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le vendredi 07 avril, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Henri BAUDET, Maire de la Commune de Bolquère Pyrénées 2000.

Présents (13): M. André BATAILLE, M. Henri BAUDET, Marcel BLANC, M. Marc BLANIC, M. Jacques CARTIER, Mme Françoise DELCASSO-DEJOUX, Mme Anne GALIBERT, M. Antonin HUG, M. Titouan HUIGE, Mme Morgane LALOUETTE, Mme Valérie MALOT, Mme Françoise MARTIN, M. Serge ROSSELL.

Absents ayant donné procuration (0):

Absents (1): M. Jean-Pierre INGLES

Secrétaire de séance : Mme Françoise DELCASSO-DEJOUX.

Le quorum étant atteint et l'assemblée pouvant valablement délibérer, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 05.

Il rappelle ensuite les points à l'ordre du jour.

1. Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Madame Françoise DELCASSO-DEJOUX, Secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 mars 2023

En l'absence d'observations, le procès-verbal du Conseil municipal du 14 mars 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Compte rendu des délégations du maire

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LIÉGEOIS qui fait état des décisions suivantes :

Commande publique:

- JARRY CARROSSERIE 3 945,11 € ht 2e benne polybenne CRAFTER
- AMR 387,00 € ht Disque embrayage MB Track
- AMR 486,00 € ht Pompe à graisse pneumatique garage mécanique



- BLUMAQ 315,15 € ht Bobines d'avancement tractopelle 428D
- TALLERS BERTRAN 536,36 ht Coupe bordures
- SLM 7 509,00 € ht Poste à souder MIG garage mécanique
- DMC DIRECT 701,00 € ht Tables plastiques
- ALBO FLOTTARD 769,00 € ht Rideaux de scène salle polyvalente
- ALBO FLOTTARD 643.57 € ht Rideaux occultants cantine école

Monsieur BLANIC profite de ce moment pour rappeler à l'assemblée les réunions importantes du mois de mai en matière d'urbanisme : le 11 mai, présentation en commission élargie du projet de PADD et le 16 mai, en Conseil municipal, la mise au débat du PADD, pendant une durée de 2 mois. Il insiste pour demander une présence de tous la plus importante possible.

4. Finances Locales

Monsieur le Maire présente à l'assemblée Monsieur Jean-Philippe BONAURE, Inspecteur Divisionnaire Hors-Cadres des Finances Publiques et Conseiller aux décideurs locaux des Communautés de communes Pyrénées Catalanes et Cerdagne, et le remercie chaleureusement pour sa présence et les éclairages avisés qu'il pourra apporter lors des débats.

a. Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2022 du CCAS

Monsieur le Maire propose de traiter à la suite les comptes administratifs des budgets annexes du CCAS puis du lotissement Les Esclosetes pour ne sortir de la salle qu'une seule fois et se retire.

La parole est donnée à Monsieur HUG qui présente le compte de gestion 2022 et le compte administratif 2022 du budget annexe du CCAS.

Il informe de l'absence d'écritures en 2022 sur le budget du CCAS et rappelle que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Il indique que le compte administratif du CCAS 2022 s'établit, en fonctionnement, à un excédent de clôture 2021 de 581,73 €, qui représente également le résultat cumulé.

Il propose alors d'approuver, sans observations ni réserves, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 et d'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe CCAS.

Hors la présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve, sans observations ni réserves, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 et approuve le compte administratif 2022 du budget annexe CCAS.



Pour : 12

Contre: 0

Abstention: 0

b. Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2022 du Lotissement Les Esclosetes

Monsieur HUG garde la parole et présente le compte de gestion 2022 et le compte administratif 2022 du budget annexe du Lotissement Les Esclosetes.

Il informe de l'absence d'écritures en 2022 sur le budget du Lotissement Les Esclosetes et rappelle que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Il indique que le compte administratif du Lotissement Les Esclosetes 2022 s'établit, en fonctionnement, à un excédent de clôture 2021 de 320 740,78 €, qui représente également le résultat cumulé.

Il propose alors d'approuver, sans observations ni réserves, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 et d'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe du Lotissement Les Esclosetes.

Hors la présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve, sans observations ni réserves, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 et approuve le compte administratif 2022 du budget annexe du Lotissement Les Esclosetes.

Pour: 12

Contre: 0

Abstention: 0

c. Clôture du Budget du CCAS et transfert des fonds au Budget Principal

Aux interrogations de Madame DELCASSO-DEJOUX qui s'inquiète de l'obligation de disposer d'un CCAS au niveau de la Commune et de Madame GALIBERT qui souhaite pouvoir continuer à mener, si besoins est, des actions sociales , Monsieur le Maire, revenu en salle du Conseil, rappelle que la Loi portant nouvelle organisation de la République, dite loi NOTRe, du 7 août 2015, a supprimé, dans son article 79, l'obligation pour les communes de moins de 1 500 habitants de disposer d'un CCAS et que cette mesure permet une réelle simplification dans la tenue des comptes des communes concernées, pour les services comptables des collectivités et les services de l'État.

Il précise que lorsqu'une commune dissout son CCAS, elle exerce directement les activités d'action sociale qu'elle comptabilise dans son budget principal et, qu'en l'espèce, en l'absence de constitution formelle d'un CCAS au niveau de la Commune de Bolquère, il n'y pas lieu de le dissoudre.

Il indique par ailleurs que le volume d'opérations gérées par le budget annexe CCAS de la Commune est



très faible voire nul certaines années et que, dès lors, que le budget annexe « CCAS » n'a plus lieu d'exister.

Monsieur le Maire rappelle également que la Commune exercera directement les activités d'action sociale qu'elle comptabilisera dans son budget principal.

Le compte administratif 2022 ainsi que le compte de gestion 2022 dressé par le comptable public venant d'être approuvés, il propose au Conseil d'approuver la clôture du budget annexe « CCAS », d'autoriser Monsieur le Trésorier du SGC de Prades à reprendre l'excédent capitalisé de la section de fonctionnement au profit de la section de fonctionnement du budget principal de la Commune pour un montant de 581,73 €, d'approuver l'ouverture des crédits en conséquence au titre du budget principal de la Commune et d'autoriser Monsieur le Trésorier à clôturer définitivement le budget annexe « CCAS » de la Commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve la clôture du budget annexe « CCAS », autorise Monsieur le Trésorier du SGC de Prades à reprendre l'excédent capitalisé de la section de fonctionnement au profit de la section de fonctionnement du budget principal de la Commune pour un montant de 581,73 €, approuve l'ouverture des crédits en conséquence au titre du budget principal de la Commune et autoriser Monsieur le Trésorier à clôturer définitivement le budget annexe « CCAS » de la Commune.

Pour : 13

Contre: 0

Abstention: 0

d. Clôture du Budget Lotissement Les Esclosetes et transfert des fonds au Budget Principal

Après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif 2022 du budget annexe du lotissement Les Esclosetes, Monsieur BATAILLE s'interroge sur le résultat cumulé positif de plus de trois cent vingt mille euros de ce budget qui n'avait pas vocation, à l'origine, à dégager un bénéfice ; la vente des terrains à prix coutant avait pour objectif de permettre aux jeunes du territoire de s'installer dans la Commune.

Monsieur CARTIER intervient pour indiquer, qu'à sa connaissance, ce montant correspond à peu près au prix d'acquisition du terrain par la Commune.

Monsieur BONAURE indique qu'il est possible que le coût d'acquisition du terrain ait été imputé sur le budget principal de la Commune et non sur le budget annexe.

Monsieur le Maire indique que ce point sera vérifié par les services.

Constatant que l'opération « Lotissement Les Esclosetes » est terminée, qu'il n'a été constaté, en 2021 et en 2022, aucune écriture comptable à ce budget annexe qui n'a plus lieu d'exister et que le compte administratif ainsi que le compte de gestion 2022 viennent d'être approuvés, Monsieur le Maire propose d'approuver la clôture définitive du budget annexe « Lotissement Les Esclosetes », d'autoriser Monsieur le Trésorier du SGC de Prades à reprendre l'excédent capitalisé de la section de fonctionnement au profit



de la section de fonctionnement du budget principal de la Commune pour un montant de 320 740,78 € , d'approuver l'ouverture des crédits en conséquence au titre du budget principal de la Commune et d'autoriser Monsieur le Trésorier à clôturer définitivement le budget annexe « Lotissement Les Esclosetes » de la Commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve la clôture définitive du budget annexe « Lotissement Les Esclosetes », autorise Monsieur le Trésorier du SGC de Prades à reprendre l'excédent capitalisé de la section de fonctionnement au profit de la section de fonctionnement du budget principal de la Commune pour un montant de 320 740,78 €, approuve l'ouverture des crédits en conséquence au titre du budget principal de la Commune et autorise Monsieur le Trésorier à clôturer définitivement le budget annexe « Lotissement Les Esclosetes » de la Commune.

Pour : 13

Contre: 0

Abstention: 0

e. Note de présentation du Compte Administratif 2022

Monsieur le Maire détaille ensuite la Note de présentation du Compte Administratif 2022 conformément à l'article 107 de la loi NOTRe qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux et rappelle le cadre général du Compte Administratif et la structure d'un budget communal.

Il évoque alors trois points importants : une nouvelle équipe municipale avec une nouvelle dynamique pour la Commune, des dépenses de fonctionnement maitrisées à hauteur de 79% du BP 2022 et un résultat de clôture qui permettra la réalisation du programme municipal.

Monsieur le Maire expose ensuite les chiffres 2022 avec un résultat cumulé de 7 687 797 € en recettes et de 4 841 551 € en dépenses pour un résultat financier de clôture positif de 2 846 246 € avant de rentrer dans le détail des chiffres des sections de fonctionnement et d'investissement.

Il conclut la présentation de la note en indiquant, qu'avec une épargne brute de 1 922 406 € et un encours de la dette à 748 599 €, la capacité de désendettement de la Commune est inférieure à un an permettant ainsi la réalisation des investissements structurants programmés.

Madame DELCASSO-DEJOUX évoque alors brièvement le programme d'investissement sur nos réseaux eau potable, assainissement et eaux pluviales issu de la réalisation de schémas directeurs ; programme qui ne se voit pas mais qui est suivi avec régularité et qui est largement subventionné.

Monsieur le Maire rappelle toutefois l'importance qu'il y a à trouver un équilibre et à réaliser également des investissements utiles et visibles pour les administrés.

Il présente ensuite brièvement une note de suivi et de réalisation budgétaire 2022 ainsi que les grandes évolutions dans les lignes de dépenses et de recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, puis il laisse la parole à Monsieur HUG avant de se retirer de la séance.



f. Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2022 du Budget principal de la Commune

Monsieur HUG présente alors le compte de gestion 2022 et le compte administratif 2022 du budget principal de la Commune.

Il rappelle que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et indique que le compte administratif 2022 du budget communal s'établit, en fonctionnement, à 3 267 974,32 € en Dépenses et à 5 190 380,82 € en Recettes avec un Excédent de clôture 2021 de + 1 597 413,65 € et, en investissement, à 1 196 167,39 € en Dépenses et à 900 002,56 € en Recettes avec un Déficit de clôture 2021 de - 377 409,86 €.

A la lecture de ces chiffres Monsieur HUG indique que le résultat cumulé du compte administratif du budget principal de la Commune s'établit à $+3519820,15 \in$ en fonctionnement et $-673574,69 \in$ en investissement pour un total cumulé de $+2846245,46 \in$.

Il propose alors d'approuver, sans observations ni réserves, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 et d'approuver le compte administratif 2022 du budget principal de la Commune.

Hors la présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve, sans observations ni réserves, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 et approuve le compte administratif 2022 du budget principal de la Commune.

Pour : 12

Contre: 0

Abstention: 0

g. Affectation du résultat 2022 du Budget principal de la Commune

Monsieur le Maire reprend la parole et indique, après l'approbation du compte administratif, que les résultats de l'exercice 2022, conformément au compte de gestion, s'établissent, en Fonctionnement, à 1 922 406,50 € au titre du Résultat 2022, 1 597 413,65 € de Report à nouveau pour un Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2022 de 3 519 820,15 €, et, en Investissement, à - 673 574,69 € au titre du Solde d'exécution 2022 avec résultats antérieurs correspondant, en l'absence de restes à réaliser au Besoin de financement à la section d'investissement.

Monsieur le Maire propose au Conseil de décider d'affecter au budget pour 2023 673 574,69 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement et 2 846 245,46 € en recettes de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide d'affecter au budget pour 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068
 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 673 574,69 €;
- Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de 2 846 245,46 €.



Pour : 13 Contre : 0

Abstention: 0

h. Note de présentation des Budgets Primitifs 2023

Monsieur le Maire détaille ensuite la Note de présentation du Budget Primitif 2023 de la Commune conformément à l'article 107 de la loi NOTRe qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux et rappelle le cadre général du Budget Primitif et la structure d'un budget communal.

Il indique que le Budget primitif 2023 est proposé à 7 772 582 € en Fonctionnement et 4 233 316 € en Investissement.

Monsieur le Maire explique, qu'après analyse des résultats 2022 et la constatation d'une épargne brute importante de l'ordre de 1,5 millions d'euros par an, 2023 doit marquer le lancement opérationnel du programme d'investissements prévu selon les trois grandes orientations suivantes :

- Lancement de la réhabilitation du front de neige à Pyrénées 2000
- Transformation des locaux de l'ancienne mairie en deux appartements
- Lancement du projet du Pôle Sport et Formation au Termanal

Il précise que ces trois grandes orientations ne sont pas exclusives d'autres projets et investissements à mener en 2023 et les années suivantes.

Il propose, qu'après le vote du budget, des réunions de concertation soient organisées pour orienter les investissements à réaliser.

Monsieur le Maire détaille ensuite les grandes lignes du projet de budget 2023 et indique que les excédents de fonctionnement antérieurs représentent 41% des recettes 2023 alors qu'avec des taux communaux de fiscalité inchangés cette année encore, les ressources fiscales progressent très légèrement par l'effet de l'augmentation des bases taxables. Les efforts de maîtrise des dépenses se poursuivent pour en assurer la stabilité et permettre un large financement des investissements à venir.

En fonctionnement, il rappelle qu'avec $3\,169\,709 \in$, les Impôts et Taxes représentent une recette équivalente aux excédents antérieurs reportés ($3\,167\,567 \in$) alors qu'en dépense, avec $3\,102\,466 \in$, le Virement à la section d'investissement représente, de loin, la principale dépense devant les Charges générales ($1\,833\,400 \in$) et les Charges de personnel ($1\,576\,000 \in$).

Pour les investissements, Monsieur le Maire indique que les excédents de fonctionnement antérieurs permettront de limiter le recours à l'emprunt pour financer les investissements programmés à partir de 2023, que les travaux avenue de Cerdagne seront poursuivis avec de nouveaux tronçons de chaussée et de trottoirs pour un plus grand confort et une meilleure sécurité et que la réfection de parties des chaussées communales sera poursuivi.

Par ailleurs, il précise que les équipements sportifs seront développés et qu'un effort particulier sera apporté à l'aménagement urbain.



En matière d'investissement, Monsieur le Maire rappelle que la principale recette reste le Virement depuis la section de fonctionnement (3 102 466 €) et que les Dépenses d'équipement représentent la dépense principale (3 412 741 €) devant le Déficit d'investissement reporté (673 574 €).

Monsieur le Maire rappelle également que les travaux préconisés par le schéma directeur Eaux pluviales continueront d'être engagés dans le temps ; ceux préconisés par les schémas directeurs Eau potable et Assainissement étant, quant à eux, supportés par le budget annexe Eau et Assainissement.

En synthèse, il indique que 2023 marquera le démarrage d'un programme ambitieux mais réalisable tout en ayant la volonté de maintenir des taux communaux de fiscalité inchangés et une capacité de désendettement inférieure à douze mois.

En matière de fiscalité, Monsieur le Maire rappelle qu'il souhaite que, compte-tenu des augmentations conjuguées des bases fiscales et des taux votés par la Communauté de communes ainsi que de nos reports à nouveau largement positifs, les taux d'impositions de la Commune restent inchangés à 37,68% pour la Taxe foncière avec un produits attendu de 2 377 608 €, à 34,22% pour la Taxe foncière non-bati avec un produit attendu de 6 946 € et à 9,28 % pour la Taxe d'habitation, désormais portée quasi exclusivement par les résidences secondaires et un produit attendu de 832 000 €.

Pour conclure, il indique qu'au 1er janvier 2023, l'encours de la dette de la commune s'établit à 748 454 €.

i. Vote des taux 2023 pour la TFPB, la TFPNB et la TH

Le débat ayant commencé lors de la présentation de la note synthétique sur le Budget primitif notamment autour d'une question de Monsieur BATAILLE qui demandait s'il était possible de baisser les taux d'impositions et à laquelle il lui a été répondu que baisser les taux n'était pas opportun dans le contexte actuel et que, de surcroit, en période d'inflation, un maintien des taux correspond en réalité à une baisse, Monsieur le Maire indique que, conformément aux dispositions de l'article 1639 A du code général des impôts, la date limite de vote des taux de fiscalité directe locale est fixée au 15 avril et que le vote des taux par une collectivité doit faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés.

Il rappelle qu'à la suite de la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) prévue par la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les taux de TH ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022 et que s'il n'était pas nécessaire d'en faire mention dans les délibérations fixant les taux d'imposition de fiscalité directe locale en 2020, 2021 et 2022, pour l'année 2023, un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale doit à nouveau être voté.

Monsieur le Maire propose donc de conserver les taux votés en avril 2022 de 37,68 % pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de 34,22 % pour la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et celui figé en 2019 de 9,28 % pour la Taxe d'habitation (TH).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide maintenir les taux d'imposition 2022 et de les fixer, pour 2023, à 37,68 % pour la TFPB, à 34,22 % pour la TFPNB et à 9,28 % pour la TH.



Pour : 13

Contre: 0

Abstention: 0

j. Vote du Budget Primitif 2023 de la Commune

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions sur ce qui a été présenté à l'occasion de la présentation de la note explicative.

Il donne la parole à Monsieur LIEGEOIS qui fait un rapide panorama comparatif entre le réalisé 2022 et la proposition 2023, tant en fonctionnement qu'en investissement; Monsieur HUG faisant un point particulier sur les charges de personnel évaluées sur la base du premier trimestre 2023 qui est la période la plus chargée avec les saisonniers et les heures supplémentaires et les astreintes liées au déneigement.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de faire un budget, au moment des prévisions, le plus réaliste possible en étant toutefois prudent ce qui se traduit par des charges évaluées assez largement et des recettes cohérentes mais sous-estimées.

En matière de recettes, il pointe tout particulièrement la taxe de séjour dont le produit est en croissance constante grâce au travail de pédagogie, de surveillance mais aussi de relance de l'agent en charge de ce dossier dans la Commune.

En réponse à une question de Monsieur ROSSELL, il est précisé que les plateformes de location de type AirBnb ou Abritel on désormais l'obligation de collecter la taxe de séjour et de la reverser à la collectivité.

Avant de passer au vote sur la proposition de budget primitif 2023 arrêtée lors de la réunion de la commission des finances du 4 avril 2023, Monsieur le Maire tient à remercier Monsieur BONAURE qui a très largement aidé nos services, dont c'était le premier exercice du genre, dans la préparation et la mise en forme et en cohérence des éléments et chiffres qui sont présentés.

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur le budget primitif 2023 équilibré en recettes comme en dépenses à hauteur de 7 772 582,97 € en fonctionnement et de 4 233 316,49 € en investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement, le budget primitif 2023 arrêté comme suit :



BUDGET PRINCIPAL 2023			
	Dépenses	Recettes	
Section de Fonctionnement	7 772 582,97 €	7 772 582,97 €	
Opérations réelles	4 670 116,97 €	4 605 015,00 €	
Opérations d'ordre	3 102 466,00 €	0,00 €	
Résultat reporté	0,00 €	3 167 567,97 €	
Section d'Investissement	4 233 316,49 €	4 233 316,49 €	
Opérations réelles	3 559 741,80 €	1 130 850,49 €	
Opérations d'ordre	0,00 €	3 102 466,00 €	
Résultat reporté	673 574,69 €	0,00 €	

Pour : 13 Contre : 0

Abstention: 0

Madame GALIBERT rappelle sa demande d'individualisation du budget alloué aux évènements portés par la commune et qu'elle pilote notamment pour les anciens.

Monsieur le Maire lui rappelle que le vote est effectué par chapitre et que les fonds destinés à aux différents évènements sont inscrits à l'article « Fêtes et Cérémonies » pour un montant prévisionnel de 220 000,00 €, fléchés à hauteur de 200 000,00 € pour les animations pilotées par l'Office de Tourisme et 20 000,00 € pour les évènements propres à la Commune comme les cérémonies des vœux, des 8 mai, 14 juillet et 11 novembre et ceux dont elle a la charge.

k. Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2022 du budget annexe Fourniture et Revente de Chaleur

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LIEGEOIS qui précise que, pour les trois budgets annexes à venir, l'assemblée aura à se prononcer successivement sur l'approbation des comptes de gestion et administratifs 2022, l'affectation du résultat et le budget primitif 2023.

La parole est alors donnée à Monsieur HUG qui présente alors le compte de gestion 2022 et le compte administratif 2022 du budget annexe Chaleur.

Il rappelle que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et que le compte administratif du budget annexe Fourniture et Revente de chaleur 2022 s'établit, en fonctionnement, à 44 384,27 € de dépenses, 15 621,84 € de recettes et 47 759,05 € d'excédent de clôture 2021 pour un résultat cumulé de + 18 996,62 €.

Il est précisé que ce budget ne réalise, pour l'instant, pas d'investissements.

L'examen de ce budget annexe est également l'occasion de faire un point sur les problèmes rencontrés avec nos chaudières et leur maintenance.



Madame DELCASSO-DEJOUX en profite pour rappeler nos difficultés à compter exactement les kiloswattheures produits et consommés afin de mieux les facturer, au bon prix et au réel de la consommation, y compris pour les besoins des bâtiments communaux qui, pour l'heure, ne sont pas facturés ; cette mise à plat sera réalisée dans le courant de l'année.

Après exposé, Monsieur HUG propose au Conseil d'approuver le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe Fourniture et Revente de chaleur 2022.

Hors la présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve, sans observations ni réserves, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 et approuve le compte administratif 2022 du budget annexe Fourniture et Revente de chaleur.

Pour : 12

Contre: 0

Abstention: 0

I. Affectation du résultat du budget annexe Fourniture et Revente de Chaleur

Monsieur le Maire reprend la parole et indique, après l'approbation du compte administratif, que les résultats de l'exercice 2022, conformément au compte de gestion, s'établissent, en Fonctionnement, à - 28 762,43 € au titre du Résultat 2022, 147 759,05 € de Report à nouveau pour un Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2022 de 18 996,62 €.

En l'absence d'investissements, Monsieur le Maire propose directement au Conseil de décider d'affecter au budget, pour 2023, le résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2022 de 18 996,62 € en recettes de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide d'affecter au budget annexe Fourniture et Revente de Chaleur, pour 2023, le résultat de l'exercice 2022 en recettes de fonctionnement, sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté », pour un montant de 18 996,62 €.

Pour : 13

Contre: 0

Abstention: 0

m. Vote du Budget Primitif 2023 du budget annexe Fourniture et Revente de Chaleur

Avant de passer au vote sur la proposition de budget primitif 2023 arrêtée lors de la réunion de la commission des finances du 4 avril 2023, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LIEGEOIS pour



une rapide présentation des chiffres.

Après avoir répondu aux différentes questions de Monsieur BATAILLE sur le bois acheté ou vendu par la Commune, Monsieur le Maire propose ensuite au Conseil de se prononcer sur le budget primitif 2023 équilibré en recettes comme en dépenses à hauteur de 151 000,00 € en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve, au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement, le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE FOURNITURE ET REVENTE DE CHALEUR 2023				
	Dépenses	Recettes		
Section de Fonctionnement	151 000,00 €	151 000,00 €		
Opérations réelles	151 000,00 €	132 003,38 €		
Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €		
Résultat reporté	0,00 €	18 996,62 €		
Section d'Investissement	0,00 €	0,00 €		
Opérations réelles	0,00 €	0,00 €		
Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €		
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €		

Pour : 13 Contre : 0

Abstention: 0

n. Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2022 du budget annexe de la Régie Municipale des Sports

L'ordre d'examen des budgets est modifié en cours de séance en raison d'une discordance de chiffres remarquée par Monsieur BONAURE sur le budget annexe Eau & Assainissement.

Afin de délibérer sur des chiffres exacts, Monsieur le Maire propose de passer au budget annexe de la Régie Municipale des Sports et de revenir, en fin de séance, sur le budget de l'Eau après vérifications et correction des données.

Monsieur le Maire fait un rapide balayage des comptes de la Régie qui est en cours de restructuration.

La parole est alors donnée à Monsieur HUG qui présente alors le compte de gestion 2022 et le compte administratif 2022 du budget annexe de la Régie Municipale des Sports.

Il rappelle que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et que le compte administratif du budget annexe de la Régie Municipale des Sports 2022 s'établit, en fonctionnement, à 115 316,07 € de dépenses, 119 639,32 € de recettes et 26 465,01 € d'excédent de clôture 2021 pour un résultat cumulé de + 30 788,26 €.

Il est précisé que ce budget ne réalise, pour l'instant, pas d'investissements.



Après exposé, Monsieur HUG propose au Conseil d'approuver le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe de la Régie Municipale des Sports 2022.

Hors la présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve, sans observations ni réserves, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 et approuve le compte administratif 2022 du budget annexe de la Régie Municipale des Sports.

Pour: 12

Contre: 0

Abstention: 0

o. Affectation du résultat du budget annexe de la Régie Municipale des Sports

Monsieur le Maire reprend la parole et indique, après l'approbation du compte administratif, que les résultats de l'exercice 2022, conformément au compte de gestion, s'établissent, en Fonctionnement, à 4 323,25 € au titre du Résultat 2022, 26 465,01 € de Report à nouveau pour un Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2022 de 30 788,26 €.

En l'absence d'investissements, Monsieur le Maire propose directement au Conseil de décider d'affecter au budget, pour 2023, le résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2022 de 30 788,26 € en recettes de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide d'affecter au budget annexe Fourniture et Revente de Chaleur, pour 2023, le résultat de l'exercice 2022 en recettes de fonctionnement, sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté », pour un montant de 30 788.26 €.

Pour: 13

Contre: 0

Abstention: 0

p. Vote du Budget Primitif 2023 du budget annexe de la Régie Municipale des Sports

Avant de passer au vote sur la proposition de budget primitif 2023 arrêtée lors de la réunion de la commission des finances du 4 avril 2023, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HUG pour une rapide présentation des chiffres.

Il rappelle que ces éléments ont été débattus lors d'un Conseil d'exploitation de la Régie.

Monsieur HUG fait un point plus particulier sur les charges de personnel autour du responsable de la structure et le passage des salariés sous régime de la Convention collective nationale du sport.



Il rappelle également l'objectif de recettes propres fixé à la hausse et le maintien de la participation de la Commune aux recettes de fonctionnement.

Monsieur HUG précise ensuite qu'il est proposé d'inscrire, pour le première fois, quelques crédits d'investissements en matériels divers pour accompagner le développement de la structure.

Monsieur le Maire rappelle que les personnels de la Régie sont sollicités pour intervenir à l'école de Bolquère et pour permettre une plus large ouverture des installations à la clientèle locale et aux associations sportives et culturelles du territoire.

Monsieur le Maire propose ensuite au Conseil de se prononcer sur le budget primitif 2023 équilibré en recettes comme en dépenses à hauteur de 165 788,26 € en fonctionnement et 50 000,00 € en investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve, au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE RÉGIE MUNICIPALE DES SPORTS 2023			
	Dépenses	Recettes	
Section de Fonctionnement	165 788,26 €	165 788,26 €	
Opérations réelles	151 788,26 €	135 000,00 €	
Opérations d'ordre	14 000,00 €	0,00 €	
Résultat reporté	0,00 €	30 788,26 €	
Section d'Investissement	50 000,00 €	50 000,00 €	
Opérations réelles	50 000,00 €	36 000,00 €	
Opérations d'ordre	0,00 €	14 000,00 €	
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €	

Pour : 13 Contre : 0

Abstention: 0

q. Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2022 du budget annexe Eau & Assainissement

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LIEGEOIS pour une brève présentation des chiffres du budget annexe Eau & Assainissement.

A l'occasion de l'examen de ce budget, Monsieur le Maire rappelle que le contrat de DSP avec le prestataire actuel prendra fin le 31 décembre 2024 et qu'il faudra commencer à en préparer le renouvellement dans le courant de cet automne.

Par ailleurs, il indique que des travaux seront certainement à réaliser sur la station d'épuration qui est partagée avec la commune d'Eyne via une convention avec le Syndicat intercommunal de la Haute Vallée du Sègre.



A une question de Monsieur ROSSELL qui s'interroge sur l'impact des nouvelles constructions à Eyne sur la capacité de la station, Monsieur le Maire répond que ces nouvelles constructions rentrent bien dans le volume absorbable mais que cette question sera rapidement abordée avec le délégataire pour étudier une augmentation de la capacité de celle-ci pour permettre les projets futurs de Commune, dont le programme prévu sur l'ancien terrain de l'UDSIS.

Les chiffres ayant été vérifiés et l'erreur constatée provenant de distorsions entre une version imprimée des documents et la réalité des chiffres inscrits en comptabilité, l'examen du budget annexe Eau & Assainissement peut reprendre sur la base de valeurs correctes.

La parole est alors donnée à Monsieur HUG qui présente alors le compte de gestion 2022 et le compte administratif 2022 du budget annexe Eau & Assainissement.

Il rappelle que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et que le compte administratif du budget annexe Eau & Assainissement 2022 s'établit, en fonctionnement, à 68 663,98 € de dépenses, 157 007,10 € de recettes et 215 244,05 € d'excédent de clôture 2021 et, en investissement, à 114 803,06 € de dépenses, 229 494,99 € de recettes et - 158 069,99 € de déficit de clôture 2021.

A la lecture de ces chiffres Monsieur HUG indique que le résultat cumulé du compte administratif du budget annexe Eau & Assainissement s'établit à + 303 587,17 € en fonctionnement et - 43 378,06 € en investissement pour un total cumulé de + 260 209,11 €.

Après exposé, Monsieur HUG propose au Conseil d'approuver le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe Eau & Assainissement 2022.

Hors la présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve, sans observations ni réserves, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 et approuve le compte administratif 2022 du budget annexe Eau & Assainissement.

Pour: 12

Contre: 0

Abstention: 0

A l'intervention de Monsieur BATAILLE qui suggère de raccorder l'ancien réseau d'eau à notre réseau d'adduction d'eau potable actuel, qui provient du lac des Bouillouses, et afin de l'économiser, Monsieur le Maire rappelle que l'ancien réseau sert à alimenter les fontaines du village et à l'arrosage des espaces communaux et que, de surcroit, il n'est plus traité pour la consommation humaine ; il indique cependant que la question mérite réflexion et qu'elle pourra être étudiée et mise à la discussion avec le délégataire.

r. Affectation du résultat du budget annexe Eau & Assainissement

Monsieur le Maire reprend la parole et indique, après l'approbation du compte administratif, que les résultats de l'exercice 2022, conformément au compte de gestion, s'établissent, en Fonctionnement, à 88 343,12 € au titre du Résultat 2022, 215 244,05 € de Report à nouveau pour un Résultat de



fonctionnement cumulé au 31/12/2022 de 303 587,17 €, et, en Investissement, à - 43 378,06 € au titre du Solde d'exécution 2022 avec résultats antérieurs correspondant, en l'absence de restes à réaliser au Besoin de financement à la section d'investissement.

Monsieur le Maire propose au Conseil de décider d'affecter au budget Eau & Assainissement, pour 2023, 43 378,06 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement et 260 209,11 € en recettes de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide d'affecter au budget pour 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068
 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 43 378,06 €;
- Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de 260 209,11 €.

Pour : 13

Contre: 0

Abstention: 0

s. Vote du Budget Primitif 2023 du budget annexe Eau & Assainissement

Avant de passer à l'examen de ce budget annexe, Monsieur le Maire remercie Monsieur BONAURE pour avoir détecté les incohérences de chiffres et permis la correction de ceux-ci afin que l'assemblée puisse s'exprimer avec une vision correcte de nos comptes.

Avant de passer au vote sur la proposition de budget primitif 2023 arrêtée lors de la réunion de la commission des finances du 4 avril 2023, Monsieur le Maire fait une rapide présentation des chiffres détaillés.

Il propose ensuite au Conseil de se prononcer sur le budget primitif 2023 équilibré en recettes comme en dépenses à hauteur de 412 209,11 € en fonctionnement et 1 095 078,06 € en investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve, au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement, et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement, le budget primitif 2023 du budget annexe Eau & Assainissement arrêté comme suit :



BUDGET ANNEXE EAU 2023				
	Dépenses	Recettes		
Section de Fonctionnement	412 209,11 €	412 209,11 €		
Opérations réelles	116 962,54 €	129 000,00 €		
Opérations d'ordre	295 246,57 €	23 000,00 €		
Résultat reporté	0,00 €	260 209,11 €		
Section d'Investissement	1 095 078,06 €	1 095 078,06 €		
Opérations réelles	1 028 700,00 €	799 831,49 €		
Opérations d'ordre	23 000,00 €	295 246,57 €		
Résultat reporté	43 378,06 €	0,00 €		

Pour : 13 Contre : 0

Abstention: 0

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BONAURE qui remercie l'assemblée pour son accueil et l'invitation qui lui a été faite de participer à cette session consacrée aux budgets de la collectivité.

Plus aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 21h05.

La Secrétaire de séance,

Mme Françoise DELCASSO-DEJOUX

Le Maire,
M. Henri BAUDET